Cours N° 02 : Conditions d'actualisation des prix

1-1/ Définition de l'actualisation des prix :

L'actualisation des prix d'un marché publique consiste à la mise à jour du prix contractuel à la date de l'ordre de service de commencement des travaux (O.D.S).

1-2/ Les dates :

L'actualisation des prix tient compte 05 éléments (dates et durées) essentiels selon qu'il s'agit de marchés conclus après appel d'offre ou de marché conclus de gré à gré :

1-2-1/ Le délai de validité des offres (ou des prix) :

C'est la durée pendant laquelle les soumissionnaires sont tenus par leurs offres.

D'après le code des marchés publics (article 99), cette durée est fixée à 03 mois plus la durée de préparation des offres (généralement 21 ou 30 jours tout dépend l'importance de l'opération).

Cette durée doit être ressortie dans l'avis d'appel d'offre publié.

1-2-2/ La date limite de dépôt des offres :

Le dépôt des offres est effectué dans un délai fixé en fonction d'éléments tels que la complexité de l'objet du marché dans la réalisation est envisagés et le temps normalement nécessaire à l'acheminement des soumissions, donc ce délai doit permettre à la concurrence.

Cette date doit être ressortie dans l'avis d'appel d'offre publié.

1-2-3/ Le date de l'ordre de service :

C'est la date de commencement des travaux d'exécution, revêt une importance capitale parce que :

- Elle conditionne totalement l'actualisation des prix.
- Elle constitue le point de départ des délais contractuels.
- Elle détermine les indices d'application de l'actualisation.
- Elle détermine les indices de base de la révision.
- Elle est la seule qui n'est pas préalablement connue des soumissionnaires.

1-2-4/ La date de fin de validité de l'offre :

Elle constitue une date importante dans la mesure où :

- Le soumissionnaire reste engagé par son offre jusqu'à cette date.
- Elle constitue la limite ou le prix proposé est admis à réajustement.
- Elle indique les indices de base à prendre en compte en cas d'actualisation.

1-2-5/ La date signature du marché :

La date de signature de marché constitue donc le point de départ, pour les marchés conclus de gré à gré, à partir duquel les marchés font ou non d'un réajustement.

1-3/ Les modes d'actualisation des prix :

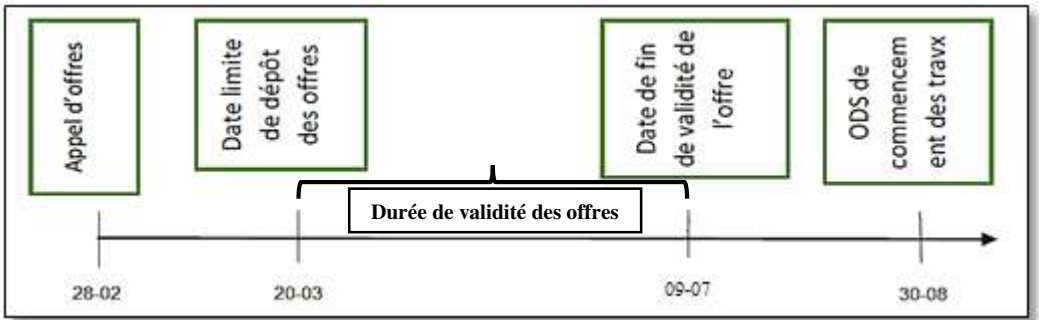
- ***Le forfait :*** le montant de l'actualisation est fixe d'un commun accord par les deux parties de manière globale et forfaitaire.
- ***La formule :*** de révision des prix lorsqu'elle a été prévue au marché.

1-4/ Les conditions de l'actualisation des prix :

- L'actualisation a lieu lorsqu'un délai supérieur à la durée de préparation des offres augmentée de trois (3) mois (durée de validité des offres) sépare la date de dépôt des offres et celle de l'ordre de commencer l'exécution de la prestation ;
- Si les circonstances économiques l'exigent ;
- Les marchés publics conclus de gré à gré simple ne sont pas actualisables.
- Pour les marchés conclus de gré à gré l'actualisation a lieu lorsqu'un délai supérieur à la durée de validité des offres sépare de signature de marché et la date de notification de l'ordre de commencer l'exécution de la prestation ;
- L'actualisation des prix ne peut être mise en œuvre que pour la période comprise entre la date limite de validité des offres et de la date de notification de l'ordre de service de commencement des prestations contractuelles.

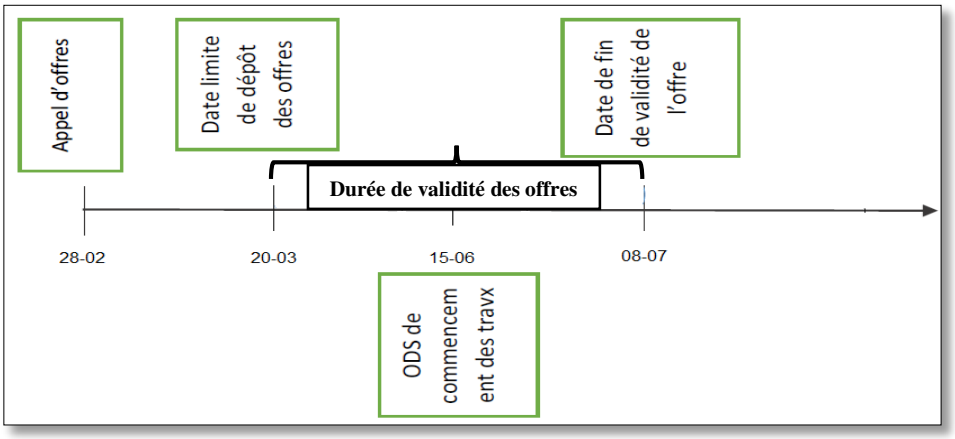
Exemple : cas de l'appel d'offre

- Date de l'appel d'offres : 28-02-2016.
- Durée de préparation des offres : 21 jours
- Date de limite de dépôt des offres : 28-02-2016 + 21 jours = 20-03-2016
- Date de l'ordre de service : 30-08-2016.
- Durée de validité des offres : 90 jours + 21 jours = 111 jours
- Date de fin de validité des offres : 20-03-2016 + 111 jours = 09-07-2016



Conclusion : l'ODS est notifié après la date de fin de validité des offres, donc les prix sont actualisables.

Dans le même exemple si l'ODS est notifié le 15-06-2016, les prix ne sont pas actualisés parce l'ODS est notifié avant la date de fin de validité des offres.



Exemple : cas de gré à gré :

- Date de signature du marché : 21-05-2017 ;
- Durée de validité des offres : 21 j + 90 j = 111 j ;
- Date de fin de validité des offres : 21-05-2017 + 111 j = 09-08-2017 ;
- Date de l'ordre de service : 12-10-2017.

Conclusion : l'ODS est notifié après la date de fin de validité des offres, donc les prix sont actualisables.

Remarque très importantes :

Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Application :

Un marché de réalisation de 1200 logements où :

- Le mode de passation du marché : Appel d'offre ;
- Les prix du marché sont actualisable est révisable ;
- Date de l'appel d'offres : 23-02-2013.
- Durée de préparation des offres : 21 jours
- Date de l'ordre de service : 30-08-2016.

➢ Vérifier l'application de l'actualisation des prix de ce marché.

Solution :

- Date de limite de dépôt des offres : 23-02-2013 + 21 jours = 15-03-2013 (vendredi)

 On prend le **17-03-2013.**

- Date de l'ordre de service : **21-11-2013.**

- Durée de validité des offres : 90 jours + 21 jours = 111 jours

- Date de fin de validité des offres : 17-03-2013 + 111 jours = **06-07-2013.**

Conclusion : l'ODS est notifié après la date de fin de validité des offres, donc les prix sont actualisables.

WWW.DZPEN.COM | قلم الجزائر